



Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique PRAP IBC

INITIALE

Site : croixblanche64.fr

 : 07 78 81 66 43

@ : croix-blanche64@outlook.fr



Secouristes Français
Croix Blanche





La prévention des risques liés à l'activité physique doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains aux situations de travail nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants (loi du 31 décembre 1991, art L. 4121-1-2-3 du CT, mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail).

I. Objectif de la formation :

Être capable de ➤

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques

2. D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. :

- *Caractériser l'activité physique dans la situation de travail*
- *Situer l'importance des atteintes à la santé (Accident de Travail (AT) et maladie Professionnelle (MP)) les enjeux humains, économiques financiers et juridiques pour la personne aidée, sa famille l'accompagnant, le personnel et l'établissement*
- *Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humains*
- *Détecter les risques d'atteintes à la santé et le mettre en lien avec les éléments déterminants de son activité physique au travail.*
- *Proposer des améliorations de la situation de travail à partir des déterminants identifiés et participer à leur mise ne place et à leur évaluation*

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et sa prévention.

- *Etude d'un poste de travail : Face à une situation de travail dangereuse par rapport aux risques liés à l'activités physiques,*
- *Utiliser la grille d'observation d'analyse afin de proposer des pistes d'amélioration et de solutions en interne à sa structure.*
- *Participation à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention*

II. Programme

1. Présentation
2. Situer la prévention des risques liés à l'activité physique du travail
3. Les différents enjeux de la prévention au sein de son entreprise
4. Les différents acteurs et leurs rôles
5. Connaître les risques de son métier
6. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activités physiques en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
7. Définitions TMS : Trouble Musculosquelettiques
8. Anatomie et TMS : Membres supérieurs
9. Anatomie et TMS : Dos
10. Principes de Prévention et principe de sécurité physique et d'économie d'efforts
Place de l'activité physique d'un point de vue psychologique, émotionnel et via les 5 sens
11. Pratique :
 - Etude d'un poste de travail : Face à une situation de travail dangereuse par rapport aux risques liés à l'activités physiques,
 - Utiliser la grille d'observation d'analyse afin de proposer des pistes d'amélioration et de solutions en interne à sa structure.
 - Participation à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

III. Organisation de la formation :

MATERIEL DE FORMATION	
Logistique	Documents administratifs
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ordinateur portable<input type="checkbox"/> Vidéo projecteur<input type="checkbox"/> Ecran<input type="checkbox"/> Tableau-feutres-stylos<input type="checkbox"/> Caisse avec et sans poignées pour l'application des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts.<input type="checkbox"/> Tout autre objet lié à l'activité de l'entreprise et aides techniques associées.	<p>Documents remis de l'INRS :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Document de référence de dispositif de formation PRAP<input type="checkbox"/> Manuel du formateur PRAP<input type="checkbox"/> Mémento formation- action devenir acteur PRAP ED 7201

Public concerné Tenue vestimentaire : 	Intervenants  Temps : 	Evaluation : 
<p>2 à 10 personnes</p> <p>Tenue confortable adaptée aux manipulations (pantalon et si besoin EPI (Equipement de Protection Individuel))</p>	<p>Formatrice titulaire du certificat de formateur PRAP IBC ayant suivi la formation complémentaire délivrée par l'INRS</p> <hr/> <p>➤ 14h</p> <p>MAC : Maintien et Actualisation des Compétences</p> <p>➤ Tous les 24 mois ➤ 7h soit 1 jour</p>	<p>Evaluation théorique et pratique :</p> <p>Carte acteur PRAP IBC délivrée au candidat qui aura participé activement à la formation et aura réussi les évaluations selon la grille officielle . Aucune absence tolérée</p> <p>Evaluation satisfaction stagiaire :</p> <p>Enquête de satisfaction</p>
Prérequis : 	Méthodes pédagogiques : 	Moyens pédagogiques : 
<p>Aucun pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Heuristiques/Applicatives ● Démonstrative /Mixtes <p>➤ Alternance d'apports théoriques et pratiques avec critères d'évaluation de l'INRS, des stagiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une salle adaptée à la formation ● Un nombre de chaises et de tables suffisant pour chaque participant <p>Conformément aux documents de références INRS.</p>

IV. Protection des données

Lors de la formation, des données personnelles d'ordre civiles seront récoltées avec le consentement du stagiaire afin de pouvoir l'enregistrer dans l'outil de gestion de l'INRS « FORPREV » et de pouvoir le cas échéant le certifier

Nous nous engageons et garantissons à respecter les dispositions législatives applicables pour la protection des données « RGPD » Règlement Général sur la Protection des données. De garder ses données personnelles dans nos bases de gestion que pour le suivi de la formation déjà réalisée, notamment pour la MAC ou pour l'évaluation de fin de formation.

Toutefois si le stagiaire le désire, il peut exercer un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données personnelles.

V. Règlement intérieur :

A la signature de la feuille de présence au début du stage, l'apprenant accepte les conditions du règlement intérieur.

VI. Conditions générales de vente

A la signature du devis et de la convention, le financeur accepte les conditions générales de vente



Les formations complémentaires

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation dans le domaine de la Santé et Sécurité au travail, prenez contact avec nous !